



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Radios privées: Meuse

Question écrite n° 36255

Texte de la question

M Jean-Louis Dumont demande à M le ministre délégué auprès du ministre de la culture et de la communication, chargé de la communication, comment une radio locale de Verdun, non autorisée, ayant même comparu devant la justice française qui l'a condamnée, n'ayant donc, en conséquence, aucune existence légale, a pu obtenir le support de l'émetteur TDF et ainsi continuer à émettre.

Données clés

Auteur : [M. Dumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36255

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 529